

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE**  
**MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 avril 2014 et du 26 juin 2018**

-----  
*Application des dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23*  
*du Code Général des Collectivités Territoriales*  
=====

**N° 2020-33 :**

Avenant N° 2 au marché N° 2018-025 signé le 15 avril 2019 entre la Ville et la SOCAM –  
ZA Rhône Varèze – 5 rue Monge 38550 SAINT MAURICE L'EXIL.

**Objet :** Réhabilitation bâtiments élémentaire et mixte du groupe scolaire Montessuy

Lot 3 : Travaux de pose de charpente métallique et serrurerie

La modification suivante est apportée :

A la suite de l'étude des différentes pièces du dossier par la nouvelle équipe de maîtrise d'oeuvre, celle-ci a relevé de nombreux dysfonctionnements qui ont nécessité d'apporter d'importantes modifications au projet initial, entraînant la réécriture des pièces afin d'éviter tout risque lors de l'exécution du marché. L'entreprise SOCAM a fourni un nouveau bordereau des prix unitaires faisant état des plus et moins-values découlant des modifications liées à l'établissement d'un nouveau CCTP et un nouveau devis quantitatif estimatif.

Le montant du marché est porté de 176 924,32 € HT à 219 738,42 € HT.

Caluire et Cuire, le 22 avril 2020

Philippe COCHET  
Maire

